HAUT FONCTIONNAIRE EUROPÉEN · ALLEMAGNE · ABUS DE POUVOIR

Martin Selmayr

Chef de cabinet de Jean-Claude Juncker, puis secrétaire général de la Commission (2018-2019) — affaire La nomination éclair au poste de secrétaire général

SANCTIONNÉS PAR LEUR ASSEMBLÉE

Pas une décision de justice : une sanction disciplinaire votée par l'Assemblée nationale, le Sénat ou le Parlement européen, publiée officiellement.

Ce qui est reproché

Le 21 février 2018, il a été nommé secrétaire général adjoint puis, dans la même réunion, secrétaire général de la Commission. Le 4 septembre 2018, la Médiatrice européenne a relevé quatre cas de mauvaise administration : conflit d'intérêts non prévenu, comité de sélection irrégulier, sélection d'adjoint destinée à le rendre éligible, urgence artificielle.

Où en est la justice

> **Le constat vise la Commission, pas sa personne. Le Parlement européen a demandé sa démission par une résolution. La Commission a contesté le constat. Il a quitté le poste en juillet 2019.**

Source

MÉDIATRICE EUROPÉENNE, 4 SEPTEMBRE 2018

https://www.ombudsman.europa.eu/en/press-release/en/102716
https://www.theparliamentmagazine.eu/news/article/ombudsman-commission-guilty-of-maladministration-in-selmayr-appointment

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe